

**n°92**  
5 à 11 km **Les Caivottes**



> **Descriptif**

Depuis l'Eglise, descendre la rue des Lettres puis remonter le village en direction de Nogent. Prendre à droite la route goudronnée qui monte sur le plateau et offrira un beau point de vue jusqu'à Chaumont.

**1-** Suivre le chemin caillouteux à droite qui mène à la corne du bois du Charmoy. Vous apercevrez sur votre droite une ancienne cabane de berger.

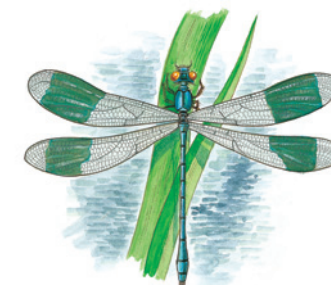
**2-** Prendre le sentier à droite qui s'enfonce dans le bois. Au bout de la tranche, longer la sommière à droite et emprunter le sentier suivant à gauche. Longer le coteau sur 1500m environ jusqu'à un éperon rocheux qui ouvre une très belle vue sur la vallée de la Marne.

**3-** Poursuivre le sentier à travers bois (vue sur Thivet) et gagner la combe de Charmoy.

**4-** Prendre le sentier qui descend dans la combe et le suivre. Plus loin à droite se trouve une cabane en pierre ayant servi pour la chasse au loup.

**5-** Prendre le sentier de gauche à travers les murets pour une très belle balade en bordure de coteau. Tout droit, la variante équestre (obligatoire) permet un retour direct sur Thivet par un chemin ombragé traversant le plateau : c'est l'ancienne voie gauloise, dite voie de Langres.

**6-** Une fois redescendu sur Thivet, prendre à droite puis à gauche un chemin en creux qui monte à gauche. Il reliait la voie de Langres à Vesaignes, ancien camp Gaulois appelé le Camp de Thivet. En haut, prendre à droite au calvaire dont la croix provient d'une tombe au château. Rejoindre ensuite l'Eglise en descendant le long de la petite route.



*Calopteryx idoleus (Calopteryx subulnea) (Harris) (Calopterygidae)*  
Hervé Le Graët

Illustration : Hervé LE GRAËT



Illustration : Hervé LE GRAËT

Point de Vue Curiosité

Départ du circuit

IGN n° 3119 Est Nogent (1/25000<sup>m</sup>)

**9 km**

**2h30 à pied**  
**1h15 à VTT - 1h30 à cheval**

**Balisage** bleu-jaune

**Variante équestre** orange

**Départ** Thivet (devant l'église)

**Difficulté à VTT**  
 **niveau difficile**

> **En chemin**

**LA CHASSE AU LOUP AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE EN HAUTE-MARNE**

Les chasses aux loups ont été réglées par des arrêts du conseil du Roi en date du 28 février 1773 et 15 janvier 1785. A cette époque, les intendants avaient le pouvoir de récompenser les chasseurs de loups. Les primes étaient de l'ordre de 10 livres pour une louve, 6 pour un loup et 3 pour un louveteau. Les primes étaient payées au vu d'une attestation fournie par le subdélégué. Les chasseurs lui apportaient le corps de l'animal et le subdélégué coupait les extrémités des oreilles comme titre de contrôle.

Il est dit dans un livre intitulé « les loups en Haute-Marne de 1768 à 1788 » qu'un laboureur de Thivet (Simon Popu) a tué le 19 novembre 1784 une louve d'une taille prodigieuse dans la forêt du Seigneur. Durant cette période, un millier de loups a été abattu sur le département dont 19 à Thivet.